

# Laïcité et liberté d'expression débattues en classe

Vendredi matin, au collège Lechanteur, à Caen, un hommage était rendu à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné le 16 octobre 2020 par un jeune radicalisé.

## Reportage

« **Pourquoi repara-t-on de Samuel Paty aujourd'hui ?** » Ce vendredi 15 octobre au matin, dans une classe du collège Lechanteur, à Caen, la question est posée par Adeline Regelbrugge, professeure d'histoire-géographie, à ses élèves de 4<sup>e</sup>. Quelques doigts se lèvent. « **Parce que c'était quelqu'un d'important ?** » répond Léa (1). L'enseignante précise : « **Ce qui fait que l'on en parle encore aujourd'hui, c'est parce qu'à travers lui, c'est le rôle du professeur qui a été visé.** »

Il y a un an, le 16 octobre, ce professeur d'histoire-géographie de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) était poignardé, puis décapité devant son établissement, par un jeune homme radicalisé, après avoir montré à ses élèves des caricatures publiées par le magazine *Charlie Hebdo*. Au-delà de l'hommage rendu à la mémoire de Samuel Paty, le ministère de l'Éducation nationale invitait les enseignants qui le souhaitaient, à engager en classe un débat sur la liberté d'expression et la notion de laïcité.

En présence de la rectrice académique Christine Gavini-Chevet et de la directrice des services académiques du département, Armelle Fellahi, l'enseignante s'enquiert d'une définition de la laïcité. Théo lève le doigt spontanément : « **La laïcité, c'est quand... Ben, c'est pas facile à dire.** » L'adolescent se jette tout de même à l'eau : « **C'est de croire à ce qu'on veut.** » Adeline Regelbrugge valide, mais reformule. « **La laïcité traduit l'expression des valeurs de la République : Liberté, Égalité, Fraternité. Elle nous permet de vivre ensemble, dans un cadre protecteur, tout en respectant les religions de chacun.** » Si l'enseignante insiste sur l'interdiction de porter « **des signes religieux ostentatoires** », elle rappelle que « **l'Éducation nationale autorise les élèves de différentes confessions à s'absenter les jours de célébrations dans leurs religions respectives** ». La professeure introduit la notion de liberté d'expression. « **Est-ce que cela signifie qu'on a le droit de dire tout ce qu'on veut ?** »

« **Oui, assure Leïla, mais il ne faut pas faire de mal aux gens.** » La professeure rappelle qu'« **il est interdit de diffuser des propagandes haineuses, de tenir des propos diffamatoires, injurieux ou interdits par la loi.** » La rectrice académique a salué « **la qualité pédagogique de cette belle séquence, animée par une enseignante très engagée** ». Pas question pour autant d'éluder, « **le travail important qui reste à faire sur la laïcité** ».

Pour y parvenir, un plan de formation sur quatre ans a été lancé par le ministère de l'Éducation nationale. « **Dans un premier temps, détaille Christine Gavini-Chevet, 100 personnels vont en former 1 000 autres qui eux-mêmes interviendront sur l'ensemble du territoire.** »

(1) Les prénoms des élèves ont été modifiés.



Au collège Lechanteur, à Caen, une minute de silence a été respectée à la mémoire de Samuel Paty, assassiné il y a un an. Ouest-France